



ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE ANDRE DRAPEAU

RUE DES CROISSETTES

85110 La Jaudonnière.

☎ : 02 51 34 34 43

Mail : ce.0851188e@ac-nantes.fr

Blog : <https://ecoleprimairepublique-lajaudonniere.e-primo.fr/>

Année 2022/2023

Conseil d'école n°1 du mardi 18 octobre 2022 de 18h00 à 20h00

Ordre du jour :

- Présentation des personnes présentes et du fonctionnement du conseil d'école.
- Projet city stade.
- Règlement intérieur 2022/2023.
- Amendement / Validation du procès-verbal du Conseil d'école n°3 de l'année 2021/2022.
- Présentation du contexte scolaire pour la rentrée 2022/2023 :
 - Effectifs actuels et projection.
- Les projets :
 - Les projets pédagogiques pour l'année 2022/2023.
 - Le projet d'école 2022-2026.
- Remerciements et travaux.
- Questions diverses.
- Verre de l'amitié

Personnes présentes	Personnes excusées
Madame BOUDEAU Marie, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription Bocage-Est. Mr GUINAUDEAU, président du conseil d'école et directeur de l'école. Monsieur PELLETIER, maire de la Jaudonnière. Madame WARNEZ, conseillère municipale aux affaires scolaires. Madame GUILMINEAU, enseignante (maternelle) Madame BRUCHE, enseignante. (CP-CE1-CE2) Madame BELLET, enseignante. (CP-CE1-CE2) Madame BONNIN, représentante des parents d'élèves titulaire. Madame DESPAQUIS, représentante des parents d'élèves titulaire. Monsieur MAUPETIT, représentant des parents d'élèves titulaire. Madame CHAUVET, représentante des parents d'élèves suppléante. Madame ROUSIERE, représentante des parents d'élèves suppléante.	Madame BENETREAU Adélaïde, psychologue scolaire. Madame LECLERCQ, maître E du RASED. Mme BOUILLAUD, ATSEM. Madame VASSEUR-DUSSARD, représentante des parents d'élèves suppléante.

➤ Présentation et fonctionnement du conseil d'école.

Monsieur GUINAUDEAU invite chaque personne à se présenter du fait de la présence de nouveaux interlocuteurs à ce premier conseil d'école 2022/2023.

Suite aux élections de représentants de parents d'élèves du vendredi 7 octobre 2022, Mesdames et Monsieur Flora BONNIN, Brigitte DESPAQUIS et Jonathan MAUPETIT ont été élus représentants de parents d'élèves titulaires. Mesdames Justine CHAUVET, Meg-Anne VASSEUR DUSSARD et Aurélie ROUSIERE sont suppléantes et invitées à chaque conseil d'école.

Le conseil d'école vise à adopter une position sur le règlement de l'école, le projet d'école. Il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur le fonctionnement de l'école : la sécurité ; l'aménagement de l'école, les bâtiments et le mobilier ; les moyens alloués à l'école, les actions pédagogiques, la restauration scolaire, les activités périscolaires, les rythmes scolaires. Le conseil d'école se réunit trois fois dans l'année.

Les points traités lors du conseil d'école et les décisions prises feront l'objet d'un compte rendu puis d'une validation par procès-verbal.

➤ Projet « City stade » dans la cour de l'école.

Avant-propos : Pour aborder la question du city stade, il est impératif de définir le cadre légal dans lequel ce projet s'inscrit :

- La municipalité est propriétaire des bâtiments, des locaux et du terrain. Elle est légitime pour aménager la structure de l'école.
- Dans les compétences attribuées au conseil d'école, il est explicitement écrit que ce conseil donne des avis et présente des suggestions sur le fonctionnement et sur les questions relatives à la vie de l'école.

Contexte : Monsieur GUINAUDEAU rappelle le contexte de la discussion qui va suivre. L'équipe enseignante a été informée d'un projet de city stade sur la cour de l'école à la mi-mai 2022 par un élu du conseil municipal. L'installation de cette structure dans l'enceinte scolaire interpelle l'équipe enseignante car elle a des conséquences sur les apprentissages, interroge la sécurisation du site et les éventuelles nuisances (dégradations). Ainsi, Monsieur GUINAUDEAU a pris contact au mois de mai avec Monsieur Alain BARGET, conseiller pédagogique auprès de Madame l'Inspectrice de l'Education nationale, pour connaître la réglementation concernant l'aménagement d'une cour de récréation. Monsieur BARGET a

fourni deux documents de travail à destination de l'équipe enseignante et des élus pour accompagner la réflexion de la municipalité, propriétaire des lieux. À la fin de l'année scolaire 2021-2022, l'équipe enseignante a transmis un courrier argumenté de quatre pages notifiant un avis défavorable sur l'emplacement envisagé par la municipalité. Depuis le mois de mai 2022, les enseignants ont renouvelé à plusieurs reprises leur volonté d'échanger avec la municipalité sur ce projet en présence de Monsieur Alain BARGET. Cette réunion avait pour but d'accompagner la réflexion des élus en présentant des arguments qui mettaient en évidence les problèmes liés à ce genre de structure sur la cour. Dans ce courrier, les enseignants comprenaient le bien-fondé de cette initiative pour les élèves et les jeunes d'une commune. Aussi, l'équipe enseignante réaffirmait le rôle de chaque conseil (conseil municipal et conseil d'école) et précisait qu'elle ne cherchait pas à s'approprier des prérogatives qu'elle n'avait pas. Elle souhaitait accompagner la réflexion de l'équipe municipale. Malgré plusieurs relances, l'équipe enseignante a regretté de ne pas avoir eu de retour de la part de la municipalité. Constatant une certaine tension entre l'équipe enseignante et la commune, Monsieur GUINAUDEAU a souhaité rencontrer Monsieur le Maire avant le conseil d'école pour lever les incompréhensions et aborder le conseil d'école de ce soir dans les meilleures conditions. Ainsi, cette rencontre a eu lieu le vendredi 14 octobre dernier et s'est tenue dans un climat serein.

Objet de la discussion de ce soir : Monsieur GUINAUDEAU précise le cadre de la discussion qui va suivre. Les échanges porteront sur l'intérêt d'un city stade sur la cour de récréation et non pas de l'installation de cette structure dans la commune.

Monsieur GUINAUDEAU donne la parole à Monsieur le Maire afin que ce dernier expose le projet de la municipalité :

La municipalité : Monsieur le Maire explique que ce projet émane d'une demande de familles de la Jaudonnière. Il explique que l'approche des Jeux Olympiques 2024 renforce cette volonté d'installer une structure sportive dans la commune. Dans un premier temps, la municipalité s'est attachée à réfléchir sur la taille du city stade et sur la recherche de terrains. La cour de récréation est considérée comme l'emplacement idéal car le city stade aurait un double emploi : une structure sportive pour les jeunes de la commune mais aussi un espace pour la pratique du sport à l'école. De plus, cela permet aux jeunes de pratiquer du sport dans une structure adéquate et non plus sur le parking quand ils viennent à la salle de sports. Pour répondre aux questions de sécurité, Monsieur le Maire explique qu'il y aurait un double accès au city stade : un accès par la cour de récréation dans l'école, un accès par l'extérieur de l'école (côté parking). Durant le temps scolaire, le portillon côté parking serait fermé et

inaccessible aux personnes extérieures à l'école. Hors temps scolaire, le portillon côté école serait fermé et les personnes n'auraient pas accès à l'établissement. Durant le temps de l'école (garderie + école), le city stade ne sera pas accessible aux personnes extérieures de l'école (de 7h à 19h les lundi, mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine d'école). Le matin, si des dégradations sont constatées (présence de mégots, de tessons de bouteille, autres déchets...), l'employé(e) municipal(e) avertira la municipalité qui fera intervenir une personne pour nettoyer la structure afin qu'elle soit disponible pour les élèves. Monsieur le Maire évoque la possibilité d'installer un équipement de vidéosurveillance pour renforcer la sécurité du lieu.

Concernant la surveillance, Monsieur le Maire déclare que l'on verra à travers la structure et permettra une surveillance active.

Concernant la perte de superficie de la cour, Monsieur le Maire considère que le projet respecte les réglementations en vigueur. Aussi, il signale que certaines cours d'école sont beaucoup plus petites qu'à la Jaudonnière.

Monsieur le Maire précise qu'une réflexion est également à l'étude quant à l'aménagement du fond de cour (sable bleu) afin de le végétaliser et le rendre accessible aux élèves.

Les enseignants : L'équipe enseignante comprend la volonté de la municipalité d'équiper la commune d'une structure sportive ; faire plaisir aux élèves. Les enseignants sont d'accord sur le fait que c'est une bonne idée pour les jeunes de la commune.

Néanmoins, ils réaffirment qu'ils ne sont pas favorables à l'installation de cette structure sur la cour de récréation. L'équipe enseignante réitère leurs arguments transmis dans le courrier de quatre pages transmis le 7 juillet 2022 à la municipalité. Au regard des apprentissages obligatoires, cette surface de cour (les 4 carrés) est nécessaire pour leur mise en œuvre (par exemple : motricité tous les matins pour les maternelles, activités athlétiques pour les élèves du CP au CM2...) Aussi, sur le temps de récréation, la majorité des élèves ne joue pas au football ou tout autre sport avec ballon. Ainsi, la cour de récréation permet aux élèves de l'école de se répartir équitablement sur cette grande surface en dur et de pratiquer des activités variées. La réduction de la surface de cour amènera une concentration d'élèves sur un espace plus restreint donc potentiellement plus dangereux. Également, l'équipe enseignante s'interroge sur l'adaptabilité d'une telle structure pour des élèves de 3 à 10 ans. En effet, les enseignants considèrent qu'un city stade n'est pas adapté à des enfants de moins de 10 ans en raison de la taille des éléments prévus. Monsieur GUINAUDEAU invite Monsieur le Maire à échanger avec Madame Nathalie ARTAILLOU, directrice de l'école de Saint-Jean de Beugné car un city stade a été installé sur l'une des trois cours de l'établissement. De plus, Madame ARTAILLOU est maire d'une commune. Sa double fonction lui permet d'avoir une analyse sur la pertinence d'un city stade dans une école.

Mme BELLET (enseignante) interroge Monsieur le Maire si les avis de Madame l'Inspectrice de l'Education nationale et de l'équipe enseignante seront mentionnés dans le compte rendu du prochain conseil municipal. Monsieur le Maire confirme que les avis opposés au projet seront présentés au conseil municipal.

Madame BOUDEAU, Inspectrice de l'Education nationale comprend qu'un city stade réponde à des besoins de la commune et souligne l'importance de la pratique sportive pour les jeunes. Néanmoins, Madame l'Inspectrice indique qu'elle n'est pas favorable à l'installation d'un city stade dans la cour de l'école. Elle explique que cette structure n'est pas adaptée à des enfants scolarisés à l'école primaire. Aussi, elle signale que Monsieur MANGO, conseiller technique EPS auprès de Madame la Directrice Académique n'est pas favorable à cette installation car ce support n'est pas adapté à la pratique de l'Education Physique et Sportive (EPS) en milieu scolaire. Madame BOUDEAU fait part de deux situations. Dans la commune de Loge-Fougereuse, le city stade est situé à côté de l'école. Cependant, les enseignants ne peuvent pas l'exploiter car on ne peut pas mettre les élèves d'une même classe à l'intérieur pour pratiquer du sport. Un city stade ne peut pas accueillir une vingtaine d'élèves à l'intérieur. Du coup, les élèves pratiquent les activités sportives à côté du city stade. Dans la commune de Saint-Jean de Beigné, un city stade a été installé depuis quelques semaines sur l'une des trois cours d'école. L'équipe enseignante n'avait pas été informée du projet municipal. La directrice de l'école, qui est aussi maire d'une autre commune, confirme que cette structure n'est pas adaptée pour une école. Les équipements ne permettent pas aux élèves de l'utiliser. De plus, il a été relevé des problèmes sur l'utilisation du city stade hors temps scolaire par des jeunes de la commune (cigarettes). Madame l'Inspectrice soulève la question de la sécurité et de la surveillance. En effet, la structure d'un city stade nécessite la présence d'un enseignant dans l'enceinte pour assurer une surveillance active et qui répond à leurs obligations professionnelles. Il est impératif que les enseignants aient une visibilité pleine et entière sur toute la surface de cour. Or, il sera nécessaire d'avoir un enseignant présent dans la structure et un autre sur la cour de récréation. Enfin, Madame BOUDEAU s'interroge sur le fonctionnement décrit par la municipalité. Selon Madame l'Inspectrice, un city stade a pour intérêt qu'il soit utilisé à tout moment de la journée. Si ce dernier devait être installé sur la cour de récréation, les jeunes de la commune pourraient l'utiliser qu'à partir de 19h (fin de garderie), le mercredi, les week-ends et durant les vacances scolaires. Beaucoup de collégiens et de lycéens terminent les cours à partir de la mi-juin. Ils ne pourraient pas en profiter la journée du fait de la présence des élèves de l'école. C'est pourquoi, il est nécessaire de s'interroger sur la pertinence de cette installation sur la cour de l'école car il pourrait être sous-utilisé alors qu'il devrait être ouvert 24h/24h. Madame BOUDEAU rappelle que l'équipe enseignante avait été consultée et invitée lors d'un conseil municipal au moment de la rénovation de l'école. Il est essentiel que les différents partenaires travaillent ensemble.

Pour conclure, Madame l'Inspectrice déclare qu'un city stade est une plus-value pour la commune mais pas pour l'école. Un autre espace serait plus adapté.

Les représentants de parents d'élèves :

Un représentant de parents s'interroge sur le manque d'informations concernant le projet du city stade.

- ➔ Monsieur le Maire déclare que les habitants de la commune ont été informés au mois de juin dans le bulletin municipal. Aussi, il rappelle que les familles de l'école ont été informées du projet par courrier transmis par mail le mercredi 12 octobre 2022.

Un représentant de parents questionne Monsieur le Maire sur les dimensions du city stade afin d'avoir une meilleure représentation de la structure :

- ➔ Monsieur le Maire déclare que la structure devrait mesurer 18 m x 9 m et 5 m de hauteur. L'idée d'une représentation en 3D dans la cour sera évoquée au conseil municipal. Les enseignants, Madame l'Inspectrice et les représentants de parents d'élèves s'inquiètent de l'aspect volumique et visuel de cette structure dans la cour.

Un représentant de parents questionne Monsieur le Maire sur la possibilité d'installer le city stade sur le fond de cour (sable bleu).

- ➔ Monsieur le Maire déclare qu'il n'est pas possible de l'installer là-bas car la surface n'est pas suffisante. De plus, il n'y a pas d'accès possible pour le public extérieur. Monsieur le Maire explique que cet espace va être végétalisé à terme. (présence de gazon).

Un représentant de parents d'élèves s'interroge pour la fête de l'école. Cette année, tout l'espace de cour était occupé par les familles et les élèves (environ 250 personnes). Avec la présence du city stade sur la cour et les projets pour l'année prochaine (éventuellement une structure gonflable), il ne sera plus possible de maintenir le fonctionnement actuel.

Des représentants de parents d'élèves affirment que c'est une bonne idée pour la commune mais pas pour l'école. Toutefois, ils regrettent que les échanges de ce soir n'aient pu avoir lieu plus tôt. Cela aurait permis d'avoir un maximum d'informations pour se forger une opinion. Ils souhaiteraient qu'un avis soit demandé à l'ensemble des familles de l'école. Il a été précisé

qu'il ne s'agira pas d'un sondage (pour ou contre) mais de faire remonter les éventuelles questions, remarques et suggestions.

- ➔ Monsieur le Maire indique que le courrier transmis aux familles la semaine passée avait aussi pour but de répondre aux interrogations des familles. À ce jour, il n'a eu que deux retours. Monsieur le Maire informe qu'actuellement le projet est en cours d'étude et qu'il reviendra vers les familles dès qu'il y aura des avancées significatives.

Déclarations supplémentaires :

Monsieur GUINAUDEAU évoque la nécessité de réfléchir à l'aménagement global de la cour si le city stade devait y être implanté. Il est essentiel d'assurer une cohérence spatiale pour éviter les angles morts. Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du fond de cour (sable bleu).

Monsieur GUINAUDEAU souligne la qualité des échanges tenus pour aborder ce sujet. Au nom de l'équipe enseignante, il réaffirme la nécessité de maintenir un dialogue ouvert. Le manque de communication durant ces six derniers mois a pu créer une certaine tension. Malgré un désaccord sur le fond du projet au regard des arguments apportés, Monsieur GUINAUDEAU réaffirme que l'équipe enseignante respectera la décision du conseil municipal. Elle sera toujours disponible pour coopérer et les accompagner dans la réflexion de ce projet.

➤ Règlement intérieur de l'école 2022/2023.

L'an passé et cette année, quelques familles sont venues vers les enseignants pour signaler des situations d'insécurité concernant le retour de certains enfants à leur domicile à la sortie de l'école.

Le règlement intérieur d'une école s'appuie sur la loi et sur le règlement départemental des établissements scolaires. À ce jour, le règlement actuel répond parfaitement au cadre légal. En cas de risque pour la sécurité des élèves, l'équipe enseignante se réserve le droit d'avertir les familles concernées mais elle ne pourra pas interdire la sortie de leurs enfants (*dans le respect du cadre légal*). Les responsables légaux pourront ne pas suivre l'avis des enseignants mais seront pleinement responsables de leur décision. L'avis des enseignants sera notifié par écrit et devra être signé par les représentants légaux. Ce document sera conservé et pourra être transmis aux autorités compétentes en cas d'accident.

Amendement : Un représentant de parents d'élèves informe que des familles lui ont signalé la diffusion de photos de sorties scolaires sur les réseaux sociaux. Cette question interpelle les membres du conseil d'école.

- ➔ Il a été précisé qu'il n'est pas possible de diffuser des photos sur les réseaux sociaux où apparaissent d'autres enfants que le(s) sien(s). Madame BELLET (enseignante CP-CE1-CE2) informe qu'une charte du parent accompagnateur existe dans plusieurs écoles. Ce document vise à préciser le cadre dans lequel s'inscrit chaque parent qui accompagne durant une sortie scolaire. Ainsi, cette charte a été mentionnée dans le règlement de l'école et sera communiquée prochainement.

➤ Amendement / Validation du procès-verbal du Conseil d'école n°3 de l'année 2021/2022.

Aucun amendement n'a été proposé.

Le compte rendu du Conseil d'école n°3 du mardi 31 mai 2022 est validé à l'unanimité.

Ce dernier sera publié sous la forme d'un procès-verbal.

➤ Effectifs 2022/2023 et projection.

Classe de Madame GUILMINEAU			Classe de Madame BRUCHE			Classe de Monsieur GUINAUDEAU		
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CE2	CM1	CM2
5	5	14	4	5	6	5	7	9
24 élèves			15 élèves			21 élèves		

Nombre total d'élèves : 60.

Nombre de familles : 38.

Monsieur GUINAUDEAU constate que les effectifs restent relativement stables après chaque début d'année. (entre 60 et 65 élèves). De nouvelles rentrées sont prévues en cours d'année pour les Toutes Petites Sections.

Néanmoins, Monsieur GUINAUDEAU tient à rappeler que les CE2 représentent un nombre non négligeable et qu'il faudra être vigilant lors de leur dernière année à l'école primaire. Pour

lever les éventuelles inquiétudes, il n'y a pas de menace actuelle quant à une fermeture de classe. Toutefois, l'arrivée de nouvelles familles sur la commune serait appréciable pour l'école.

➤ Les projets de l'école.

Projet d'école 2022-2026

L'an passé, les établissements du premier degré (le primaire) ont dû rédiger le nouveau projet d'école. Ainsi, l'équipe enseignante a réalisé son projet d'école sur la base d'un travail d'analyse des réussites et des besoins des élèves mais aussi sur la vie de l'école. Trois axes ont été définis et vous ont été présentés aux réunions de rentrée :

- Axe 1 : Renforcer la compréhension de textes et de documents par un enseignement de stratégies.
- Axe 2 : Enrichir le classeur des Parcours éducatifs en incluant le volet EPS dans le "Parcours Santé."
- Axe 3 : Renforcer la relation entre l'école et les familles.

En lien avec le projet d'école, l'équipe enseignante souhaite mettre en place des olympiades en fin d'année scolaire où les différents partenaires de l'école (école, familles, élus) seront invités.

Ce projet d'école a reçu un avis favorable de Madame l'Inspectrice de l'Education nationale et a été validé par Madame la Directrice Académique de Vendée.

Projets pédagogiques

- **Intervenant EPS avec Cédric Tudeau « Kinball », « Hockey » et « Escrime » :**
Chaque lundi, les élèves du CP au CM2 participent à des activités physiques et sportives menées conjointement par Cédric Tudeau, intervenant sportif et les

enseignants. Les élèves du CP au CE2 pratiquent le hockey avec Madame Sophie Bruche (enseignante des CP-CE1-CE2) et le kinball avec Monsieur Cédric Tudeau. Les élèves de CM pratiquent l'escrime.

- **Open de tennis au Vendespace pour les CM le mardi 4 octobre :** Le matin, les élèves ont pratiqué le tennis sur le site des Terres Noires à la Roche-sur-Yon. Puis, la classe s'est rendue au Vendespace pour assister à un match de tennis avec des joueurs professionnels. Enfin, ils ont rencontré le tennisman professionnel Quentin Halys et lui ont posé des questions sur sa carrière.
- **Les Enfantaisies :** Le lundi 17 octobre, les élèves de la PS au CE2 se sont rendus à Sainte-Hermine pour le festival « Les Enfantaisies ». Les élèves ont participé à des ateliers (argile, percussion, art floral, théâtre, jeu d'ombre...) et ont assisté à un spectacle. Chaque année, les enfants et les enseignants apprécient grandement cet évènement qui enrichit le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.
- **École et Cinéma :** Les élèves de la maternelle au CE2 participent au dispositif « École et Cinéma ». Ainsi, ils verront deux à trois films dans l'année pour enrichir leur culture personnelle et développer des compétences liées au parcours culturel. La communauté de communes assure le financement de trois transports à l'année. Le coût de chaque séance est de 2,50 € par élève. La municipalité prend en charge 1,50 € par élève et une participation d'un euro est demandée aux familles.
- **Spectacle « Maestro » :** Les élèves du CE2 au CM2 assisteront le mardi 4 décembre au spectacle musical intitulé « Maestro » à la salle « Le Sully » à Chantonnay.
- **Natation « Savoir-nager » :** Les élèves du CP au CM2 se rendront à la nouvelle piscine de Chantonnay dans le cadre de l'enseignement obligatoire du « savoir-nager ».

Période : Tous les jeudis matin de 8h45 (départ de l'école) à 10h20 (départ de la piscine) du 2 mars au 4 mai.

- **Projet musical avec l'intervenant Sylvain Coussi :** En lien avec le parcours d'éducation artistique et culturelle, les élèves du CE2 au CM2 participeront à un projet musical avec l'intervenant Sylvain Coussi. (Intervenant au sein de la communauté de

communes). Ce projet est en cours de finalisation et débutera à partir du mois de janvier.

- **Les incorruptibles** : Comme chaque année, l'école s'est inscrite au dispositif « Les Incorruptibles ». Cela permet aux élèves, aux familles et aux enseignants de lire une collection de livres et de construire un parcours littéraire. Des temps d'échanges seront mis en place dans chaque classe pour répondre aux compétences des programmes scolaires. Au mois de mai, les élèves voteront pour le livre qu'ils ont le plus apprécié. Dans le cadre du parcours citoyen, ce vote pourra avoir lieu à la mairie comme les années précédentes.

Grâce à la dotation du plan bibliothèque de 2017 (une enveloppe de plus de 1500€), l'équipe enseignante a fait le choix d'utiliser ce fond pour ce dispositif. Chaque année, c'est près d'une vingtaine de livres qui enrichissent la bibliothèque de l'école. (Depuis 4 ans, près de 80 livres). Chaque année, ce dispositif a un coût entre 350 et 400 €. L'année prochaine, la question de cet investissement se posera car nous arrivons en fin de dotation. (Il reste environ 150 €). Le maintien de ce dispositif sera lié à la question de son financement et à la volonté des différents partenaires (enseignants, familles, élus).

➤ Remerciement et travaux

L'équipe enseignante tient à remercier la municipalité pour l'achat d'un ordinateur pour la classe de maternelle. Il est utilisé par l'enseignante comme support pour la mise en œuvre des apprentissages scolaires.

Également, les enseignants remercient Monsieur Pierre Bétard pour la réalisation d'un espace de rangement fonctionnel pour le matériel de sport.

De manière générale, l'équipe enseignante tient à saluer Monsieur Pierre Bétard et la municipalité pour la réalisation des différents travaux réalisés dans l'école.

Besoin(s) à venir :

- Le vidéoprojecteur de la classe de Monsieur GUINAUDEAU indique que la lampe arrive en fin de vie. Ayant été confronté à cette situation il y a 5 ans, le vidéoprojecteur va s'arrêter net. Monsieur GUINAUDEAU a bien conscience que le coût de lampe n'est pas anodin mais que cet outil est essentiel à sa pratique de classe avec un triple niveau.

Un représentant de parents d'élèves souhaiterait savoir si une autre structure de jeux est prévue dans la cour de maternelle. Aussi, il a été signalé l'état dégradé du bitume où était installée l'ancienne structure (sécurité des enfants).

- ➔ Monsieur le Maire déclare que la nouvelle structure de jeux en bois a été commandée. En principe, elle devrait arriver au mois de décembre si l'entreprise n'a pas de retard. Concernant l'état actuel du bitume, Monsieur le Maire informe que du sable a été déversé sur cet emplacement pour limiter les risques.

Un représentant de parents d'élèves souhaiterait savoir si des sorties scolaires étaient prévues pour les enfants de PS étant donné qu'ils n'ont pas été aux Enfantsies.

- ➔ Madame GUILMINEAU affirme que les PS participeront aux autres sorties scolaires prévues durant l'année. Le festival des Enfantsies acceptait les élèves qu'à partir de la MS.

Monsieur GUINAUDEAU soulève un problème de sécurité. En effet, les adultes de l'école (enseignants et personnel de surveillance sur la pause méridienne) ont constaté un nombre important de pierres de taille importante dans les espaces verts de l'école. Les travaux réalisés ces derniers mois peuvent expliquer cette situation. Au début de l'année, Monsieur Pierre Bétard avait réalisé un périmètre avec de la rubalise afin que les élèves ne pénètrent pas dans ces zones. Les intempéries et les temps de récréation ont mis fin à la délimitation de ces zones. Du coup, les élèves se déplacent sur l'ensemble de la cour et certains ont pu jeter des pierres malgré la vigilance des adultes.

- ➔ Monsieur le Maire prend acte de ce constat. Une réflexion est amorcée pour trouver le meilleur moyen de délimiter ces espaces. (rubalise ? ganivelle ?). Monsieur le Maire informe que le gazon va être refait dans ces espaces verts.

Un représentant de parents d'élèves fait part de retours de plusieurs parents concernant la zone de terre sur le passage de la garderie.

- ➔ Monsieur le Maire informe qu'il y aura normalement du gazon à cet endroit.

Thomas GUINAUDEAU

Président du conseil d'école

Sophie BRUCHE

Secrétaire de séance